

Conférence des Financeurs Alsace

Présentation des appels à projets 2024



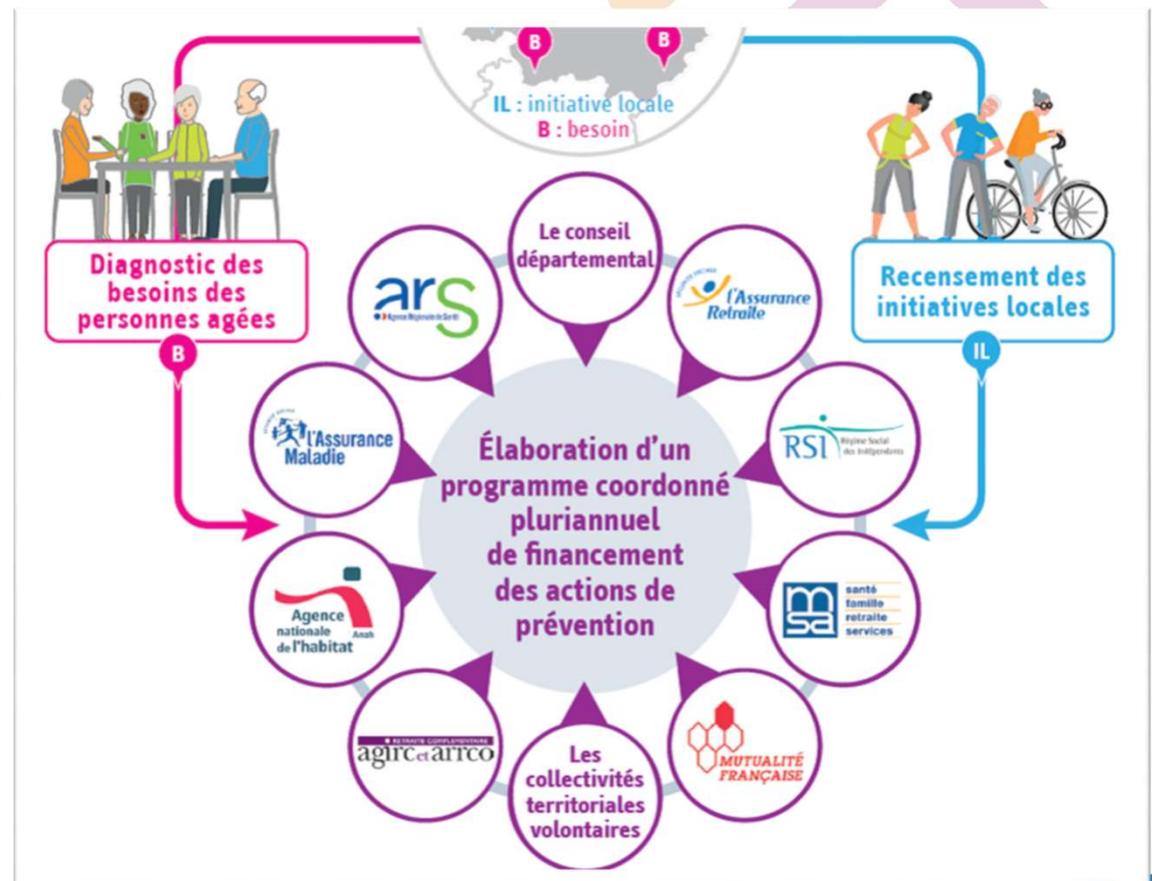


Qu'est-ce que la Conférence des Financeurs

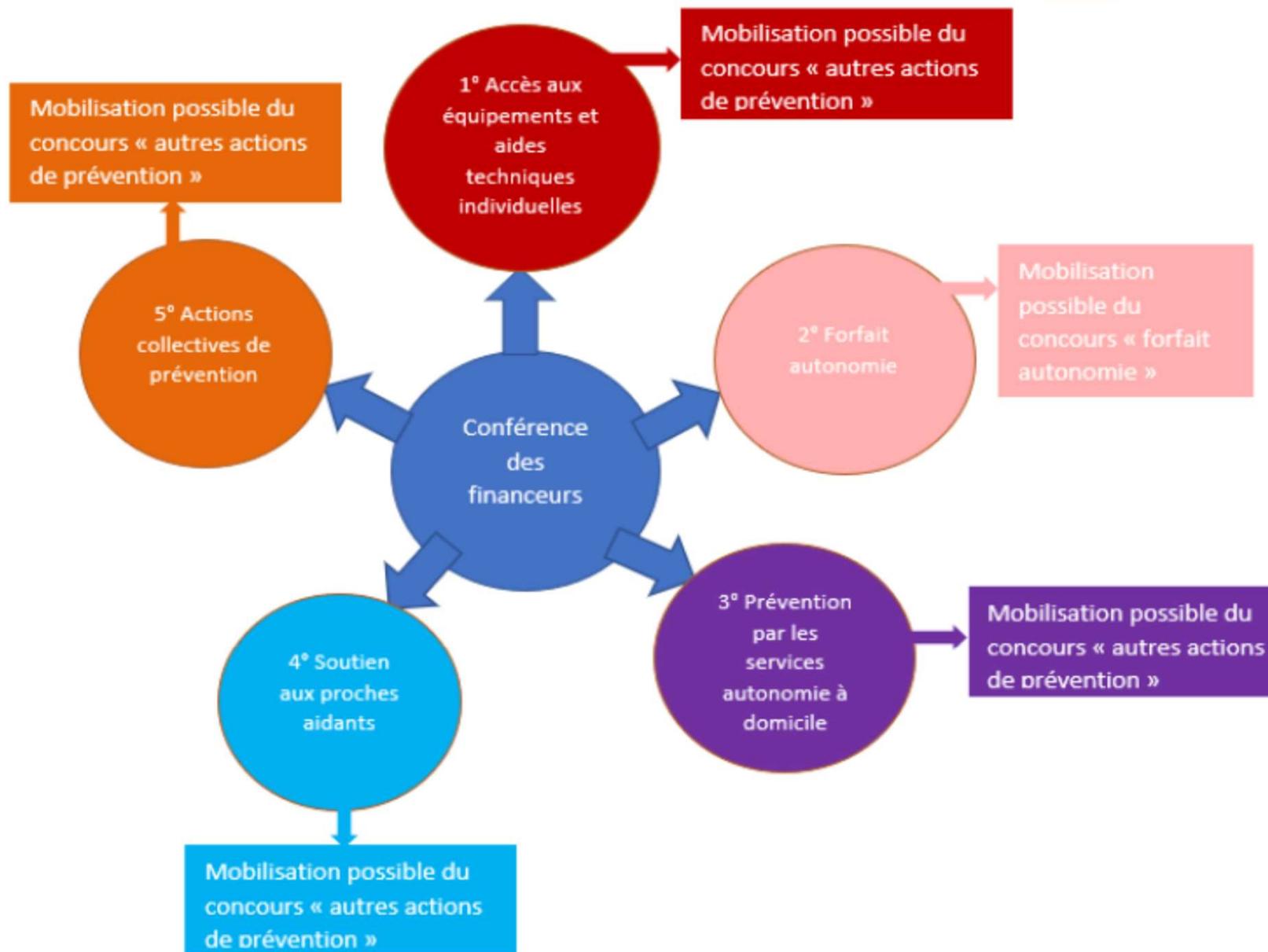
La Conférence des Financeurs : une instance partenariale pour favoriser la prévention de la perte d'autonomie des seniors

Grands principes

- Créée par la loi de décembre 2015 d'adaptation de la société au vieillissement
- Une Conférence des Financeurs installée dans chaque Département
- Une instance présidée par le Conseil départemental et vice présidée par l'ARS
- Au service du développement de politiques coordonnées de prévention de la perte d'autonomie : coordonnées dans leur public cible, leur contenu, leur déploiement territorial
- Financement par la CNSA



Les axes d'intervention de la Conférence des Financeurs

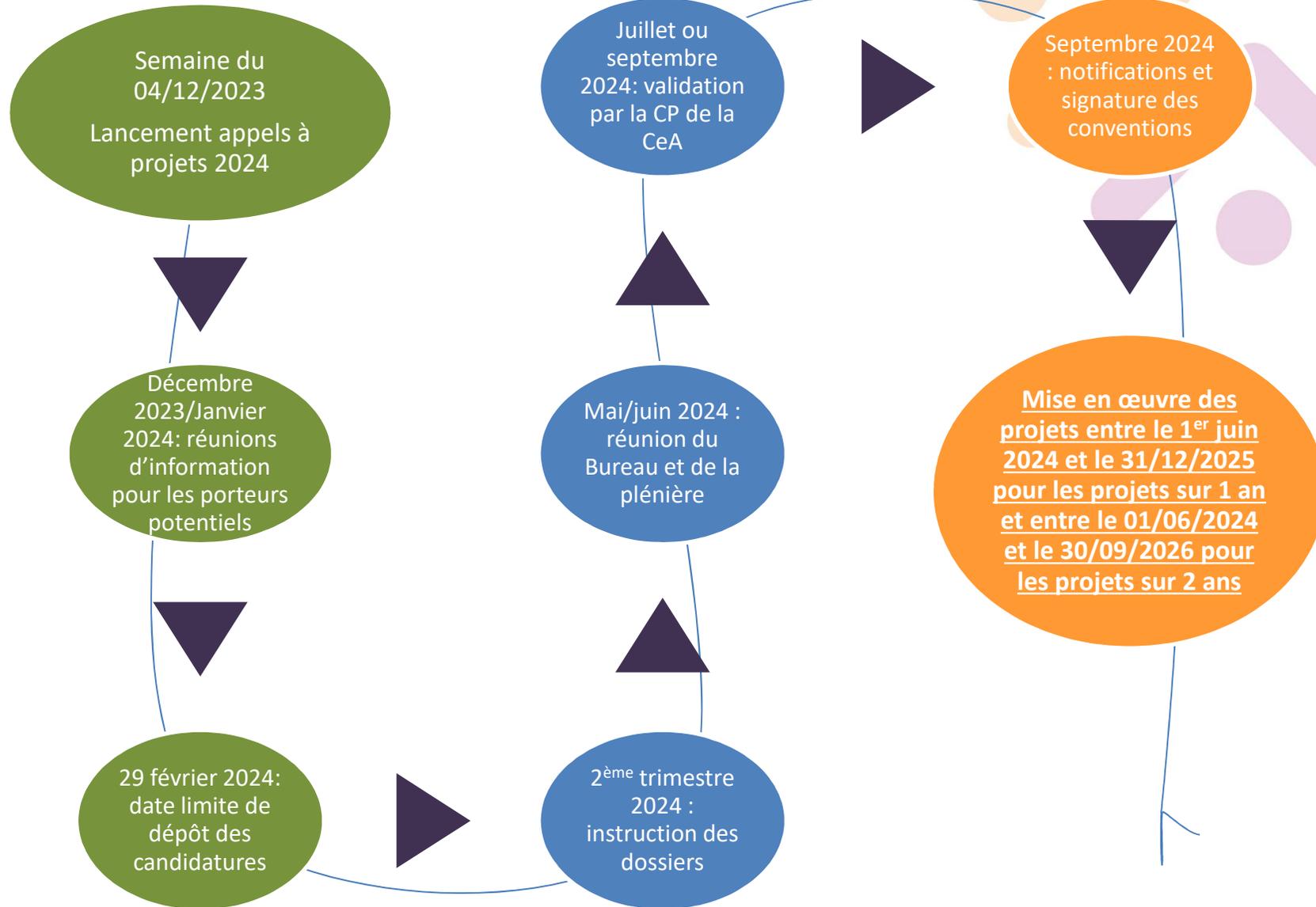




Les appels à projets 2024



Calendrier proposé



Les objectifs des 4 dispositifs de l'appel à projets



Les appels à projets poursuivent les objectifs suivants :

1. Faire émerger, susciter et soutenir des projets d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie à destination des **séniors de 60 ans et plus résidant encore à leur domicile** (dispositif appelé 'DOMICILE')
2. Faire émerger, susciter et soutenir des projets d'actions collectives et individuelles de ralentissement de la perte d'autonomie à destination des **séniors de 60 ans et plus résidant en établissement** (dispositif appelé 'ETABLISSEMENTS')
3. Faire émerger, susciter et soutenir des projets **améliorant l'accès et l'utilisation d'équipements et aides techniques** par les séniors de 60 ans et plus vivant à domicile (dispositif appelé 'AIDES TECHNIQUES')
4. Faire émerger, susciter des projets pour **soutenir les proches aidants de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap** (dispositif appelé 'AIDE AUX AIDANTS')

- Priorité aux initiatives locales et à l'ancrage territorial des projets
- Priorité aux projets qui ciblent les plus fragiles

Principes

- **PREVENTION = ensemble d'actions visant à anticiper et accompagner les effets du vieillissement, se traduisant par une approche globale dans le but d'influencer positivement le quotidien des personnes, de susciter leur participation aux pratiques préventives et de s'ancrer au niveau des territoires en termes de politiques publiques**
- **Financement alloué pour la mise en œuvre d'un projet et non une subvention du fonctionnement de la structure ou une aide à l'investissement**
- **Priorité aux initiatives locales et à l'ancrage territorial des projets**

Les dépenses éligibles

- Les prestations externes,
- Les frais de personnel dès lors qu'ils constituent un surcoût (heures supplémentaires) directement rattachables à une action de prévention nouvelle ou supplémentaire et le temps de travail des salariés qui interviennent directement en face à face auprès des seniors (seul ce temps d'intervention est éligible à la subvention)
- Une partie des frais généraux : max 5% du coût du projet,
- Une partie des frais de gestion et de coordination : max 15% du coût du projet,
- Le matériel ou petit équipement non amortissable, strictement nécessaire à la réalisation de l'action,
- Le transport des participants fragiles et isolés pour se rendre sur le lieu de l'action.

Les dépenses non éligibles



- Les frais de convivialité, repas, denrées alimentaires, consommables,
- Les dépenses d'investissement faisant l'objet d'un amortissement comptable,
- Les actes de santé pris en charge par l'assurance maladie,
- Les frais de personnel des salariés déjà en poste dans la structure sauf temps d'intervention direct auprès des seniors
- Les dépenses liées au fonctionnement d'un dispositif permanent : financement d'un poste pérenne par exemple (sauf pour l'expérimentation des coordonnateurs seniors/chargé de mission stratégie prévention seniors)

Les propositions pour l'analyse des dossiers

- Priorité aux nouveaux projets et aux nouveaux porteurs de projets sans exclure les autres,
- Possibilité de demander un financement sur 2 ans en justifiant cette nécessité
- Rappel : la Conférence des Financeurs n'a pas vocation à financer des actions de manière pérenne (incitation à la recherche de co-financement et à l'autofinancement)
- Obligation de fournir les justificatifs d'un partenariat local avéré
- Prise en compte plus importantes des bilans de mise en œuvre des actions soutenues en 2021/2022/2023 (éléments supplémentaires demandés dans le dossier de candidature)

Les engagements du porteur de projet

- Les porteurs doivent déposer des dossiers complets, signés par le représentant légal, sans quoi il ne pourra être étudié
- Les projets retenus feront l'objet d'une convention d'octroi des fonds : celle-ci précise les engagements réciproques des signataires.
- Les porteurs bénéficiant d'un soutien financier s'engagent à :
 - ✓ Tenir régulièrement le secrétariat de la Conférence des Financeurs informé de la mise en œuvre des actions et à prévenir de toute difficulté rencontrée
 - ✓ Communiquer sur le soutien financier accordé, notamment par l'apposition des logos adéquats
 - ✓ Mettre en place un suivi des participants adéquat afin de renseigner les bilans
 - ✓ Compléter les bilans intermédiaires et finaux en respectant les échéances données

Critères d'instruction

Critères d'éligibilité des projets

- Date de dépôt, complétude, public cible, message de prévention, thématique, plan de financement

Critères d'instruction des projets

- **Stratégie et pertinence** : dont réponse à un besoin identifié et définition d'objectifs clairs
- **Modalités de déroulement du projet** : dont localisation et description détaillée de la mise en œuvre
- **Budget** : notamment caractère raisonnable des coûts
- **Suivi et impact** : notamment modalité de suivi des participants et mesure d'impact

Mise en place d'une fiche d'auto-évaluation des porteurs





L'appel à projets 2024 DOMICILE

Prévention pour les séniors vivant à domicile

Objectifs

Les projets devront contribuer à :

- Passer les messages de prévention et de sensibilisation à la perte d'autonomie liée à l'avancée en âge notamment au moment clef du passage à la retraite ;
- Agir sur les facteurs ralentissant la perte de l'autonomie (activité physique, mémoire, nutrition, prévention des chutes...) ;
- Améliorer la qualité de l'environnement de vie des personnes qui ont perdu une partie de leur autonomie.

La thématique du lien social devra être intégrée aux différentes actions proposées. Elle n'est pas traitée comme une thématique spécifique pour éviter les projets basés sur de la seule animation ou convivialité.



Récapitulatif des 8 thématiques ouvertes

Thématique	Sujets non exhaustifs
Activité physique, prévention des chutes, équilibre	Equilibre renfort musculaire, découverte d'activités sportives adaptées aux seniors, reprise d'activité pour des publics sédentaires, ayant des problématiques de santé particulières ou prévention des chutes, limitation des pertes de motricité.
Nutrition	Nutrition, dénutrition, carences alimentaires, obésité, diététique.
Mémoire, vitalité et stimulation cognitive	Stimuler les capacités cognitives dans le but de prévenir la perte de mémoire et maintenir les performances individuelles.
Épanouissement personnel, bien être, prévention de la dépression	Estime de soi, confiance en soi, adaptation au changement. A titre d'exemple : sophrologie, médiation animale, art- thérapie, rigologie, méditation... Points d'attention : les techniques proposées doivent contribuer à une action de la prévention de la perte d'autonomie et pouvoir être évaluées quant à leur impact sur la santé des seniors et la préservation de leur autonomie. Elle doivent être dispensées par des personnes pouvant justifier d'un diplôme correspondant (ex : diplôme d'art-thérapeute ou musico-thérapeute pour les projets s'appuyant sur un vecteur artistique/musical) et/ou à minima, en plus des compétences de fond, d'une formation à intervenir auprès de personnes dépendantes.
Sécurité routière et mobilité	En situation de conduite automobile, de déplacement en bicyclette ou en tant que piéton : perte sensorielle, incompatibilités entre la conduite et la prise de certains médicaments ou traitements, répercussion de maladies ou de la perte d'autonomie sur les capacités à appréhender l'environnement routier. Favoriser l'autonomie dans l'utilisation des transports en commun, accompagner les seniors dans le repérage des trajets, l'achat des titres de transport, ...
Numérique	Découverte du numérique, utilisation du numérique en vue de maintenir le lien social / outils de communication, de favoriser l'accès aux démarches administratives en ligne ou encore utilisation d'outils numériques comme outils de médiation pour mener des activités de prévention.
Sensibilisation globale au bien vieillir et/ou à l'adaptation du logement et du cadre de vie	Actions de sensibilisation à l'acquisition d'aides techniques ou à l'adaptation du logement. Ou projets multithématiques, portés notamment par des acteurs locaux.
Formation des bénévoles	Les actions collectives de formation des bénévoles sont éligibles dans la mesure où leur finalité est d'améliorer la qualité des actions destinées aux bénéficiaires et où elles s'inscrivent dans les thématiques sus-mentionnées.

Les nouveautés proposées

- Possibilité de soutien à des projets d'accompagnement individuel à destination des personnes isolées et très fragiles, en tant que préalable à l'intégration de ces personnes à des actions collectives de prévention
- Possibilité de soutien à la formation des bénévoles dans la mesure où leur finalité est d'améliorer la qualité des actions destinées aux bénéficiaires et où elles s'inscrivent dans les thématiques de prévention retenues
- Les résidences seniors/résidences services pourront bénéficier au maximum de 3 actions soutenues

Les focus proposés

- activité physique adaptée, en lien avec le Plan National Anti-chutes,
- projets combinant activité physique adaptée et nutrition car ce sont 2 déterminants essentiels de l'autonomie,
- projets à destination des personnes handicapées vieillissantes
- poursuite de la possibilité pour les communautés de communes d'expérimenter le déploiement de coordinateurs seniors/chargé de mission stratégie prévention seniors

Pourront aussi être étudiées les propositions concernant des besoins émergents et des manières innovantes d'y répondre.

Modalités d'intervention

Type action :

- Actions collectives de prévention
- Sauf pour les SPASAD/Services Autonomie Domicile qui pourront proposer des actions collectives ou individuelles de prévention
- Sauf accompagnement individuel pour les plus fragiles et isolés en préalable à la participation à des actions collectives

Format des actions :

- Conférence-débat (minimum 20 participants)
- Forum (minimum 50 participants)
- Ateliers (minimum 8 participants)
- Action de sensibilisation
- Autre format innovant ou expérimental, permettant notamment une adaptation de l'action à une évolution des contraintes sanitaires.

Localisation des actions, territoires prioritaires :

- Territoires ruraux isolés
- Territoires "politique de la Ville"





L'appel à projets 2024 ETABLISSEMENT



Prévention pour les séniors résidants en EHPAD

Objectifs

Les projets devront contribuer à :

- Agir sur les facteurs ralentissant la perte de l'autonomie (activité physique, mémoire, nutrition, prévention des chutes...);
- Améliorer la qualité de l'environnement de vie des personnes qui ont perdu une partie de leur autonomie.

Projets d'actions collectives pouvant inclure un volet individuel pour toucher les résidents qui restent en chambre :

- D'agir sur les facteurs ralentissant la perte de l'autonomie (activité physique, mémoire, nutrition, prévention des chutes...);
- D'améliorer la qualité de l'environnement de vie des personnes qui ont perdu une partie de leur autonomie (hors cadre bâti).

> *En EHPAD, on cherche à développer des projets pour maintenir le plus possible les facultés des personnes en permettant le financement d'actions positives et valorisantes pour les résidents.*

> *Attention à la distinction : animation - prévention*

Les 8 thématiques ouvertes

Thématique	Sujets non exhaustifs
Activité physique, prévention des chutes, équilibre	Equilibre renfort musculaire, découverte d'activités sportives adaptées aux séniors, reprise d'activité pour des publics sédentaires, ayant des problématiques de santé particulières ou prévention des chutes, limitation des pertes de motricité
Alimentation et nutrition	Nutrition/dénutrition (ex : ateliers de type « bien se nourrir », prise en compte des saveurs par les différents sens ...), repérage des troubles de la déglutition
Mémoire, vitalité et stimulation cognitive	Stimuler les capacités cognitives dans le but de prévenir la perte de mémoire et maintenir les performances individuelles
Épanouissement personnel, promotion du bien-être et du lien social, estime de soi	Estime de soi, confiance en soi, adaptation au changement. A titre d'exemple : sophrologie, médiation animale, art- thérapie, rigologie, méditation... Points d'attention : *les techniques proposées doivent pouvoir être évaluées quant à leur impact sur la santé des séniors et le maintien de leur niveau d'autonomie, *les actions d'épanouissement personnel doivent être dispensées par des personnes pouvant justifier de leurs compétences via la présentation d'un diplôme correspondant (ex : diplôme d'art-thérapeute ou musico-thérapeute pour les projets s'appuyant sut un vecteur artistique/musical) et/ou à minima, en plus des compétences de fond, d'une formation à intervenir auprès de personnes dépendantes. Les massages bien être (effleurage, modelage, toucher relationnel) peuvent être pris en compte sous réserve d'émarger aux points d'attention ci-dessus. En revanche, les massages de soins sont exclus.
Numérique	Découverte du numérique, utilisation du numérique en vue de maintenir le lien social / outils de communication, de favoriser l'accès aux démarches administratives en ligne ou encore utilisation d'outils numériques comme outils de médiation pour mener des activités de prévention
Prévention de la dépression	Repérage des états dépressifs, techniques collectives de lutte contre la dépression
Déficience sensorielle	Dépistage des déficiences visuelles ou auditives et activités visant à favoriser/r la communication
Formation des bénévoles	Les actions collectives de formation des bénévoles sont éligibles dans la mesure où leur finalité est d'améliorer la qualité des actions destinées aux bénéficiaires et où elles s'inscrivent dans les thématiques sus-mentionnées. En lien direct avec l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement si le projet est porté par l'association.

Modalités d'intervention

Type action :

- Actions collectives de prévention
- Possibilité d'y adjoindre des actions individuelles

Format des actions :

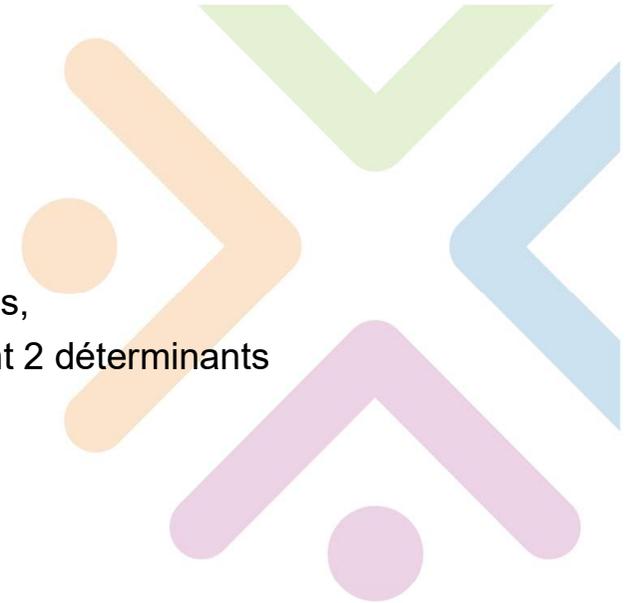
- Atelier
- Conférence
- Format innovant/expérimental

Maximum 3 actions soutenues pour les établissements de moins de 90 lits et 5 pour les établissements de plus de 90 lits



Les focus proposés

- activité physique adaptée, en lien avec le Plan National Anti-chutes,
- projets combinant activité physique adaptée et nutrition car ce sont 2 déterminants essentiels de l'autonomie,
- projets à destination des personnes handicapées vieillissantes



Bonification aux projets portant sur

- La prévention des chutes et ceux combinant activité physique adaptée et nutrition
- Les personnes handicapées vieillissantes
- L'utilisation des outils numériques notamment pour préserver le lien avec les familles ou les amis,
- La préservation du lien social : au-delà de l'animation et la sortie (qui ne pourront pas faire l'objet de subvention), proposer des actions de prévention par exemple en s'appuyant sur un vecteur culturel, ou des actions intergénérationnelles (en lien avec réminiscence/mémoire...),
- L'ouverture de l'établissement sur et vers l'extérieur,
- La manière dont les familles et les bénévoles sont intégrés à la conception et à la mise en œuvre du projet, notamment si les actions peuvent être pérennisées par ce biais,
- La participation des résidents très dépendants à tout ou partie des actions.

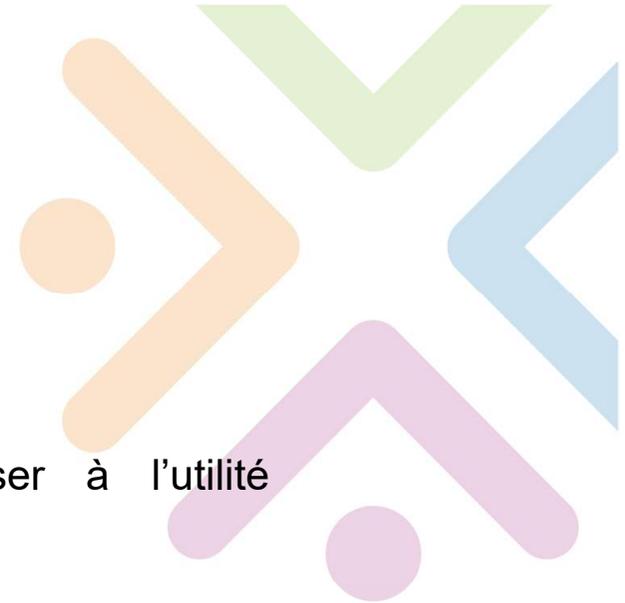


**L'appel à projets
2024 AIDES
TECHNIQUES**

Objectifs

Les projets devront contribuer à :

- passer des messages de prévention et sensibiliser à l'utilité d'équipements permettant de compenser la dépendance ;
- maintenir ou améliorer l'autonomie dans la vie quotidienne (faciliter les gestes de la vie quotidienne), la participation à la vie sociale, les liens avec l'entourage ou la sécurité de la personne ;
- faciliter l'intervention des aidants qui accompagnent la personne ;
- favoriser, accompagner et sécuriser le maintien ou le retour à domicile.



Les priorités ouvertes

- Information et sensibilisation sur les différentes aides techniques (actions collectives de sensibilisation, possibilités d'essais et de démonstration...) pour tout seniors de 60 ans et plus résidant à domicile,
- Information et sensibilisation sur les différentes aides techniques (actions collectives de sensibilisation, possibilités d'essais et de démonstration...) pour les aidants et actions visant à favoriser la pairaidance sur ce sujet,
- Formation des proches aidants sur les gestes et postures et l'utilisation des aides techniques pour s'occuper de la personne aidée (actions collectives de formation, possibilités d'essais par exemple sur les aides au transfert et de démonstration d'aides techniques...) pour les proches aidants de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap,
- Evaluation, orientation, conseil et accompagnement vers les aides techniques permettant de compenser une déficience sensorielle, pour tout seniors de 60 ans et plus résidant à domicile,
- Développement de réponses innovantes.

Points d'attention

Contexte

- Complémentarité avec le soutien à l'acquisition individuelle d'aides techniques

Principes

- Afin de prévenir et d'éviter tout risque de conflit d'intérêt, les fabricants, fournisseurs ou distributeurs de matériel/aides techniques, ainsi que tout professionnel salarié par ces structures, ne sont pas autorisés à candidater.
- Pas d'ouverture de l'item évaluation/conseil/accompagnement, sauf pour la déficience sensorielle

Nouveauté proposée

- Ouverture aux actions d'information/sensibilisation et accompagnement aux aides techniques à destination des aidants





**L'appel à projets
2024 AIDE AUX
AIDANTS**

Principes



- **Objectif : faire émerger des projets de soutien aux proches aidants qui couvrent**
 - Les aidants de personnes âgées ET/OU les aidants de personnes en situation de handicap y compris les parents d'enfants handicapés;
 - Le spectre global des besoins des aidants : sensibilisation/information, formation, soutien psychosocial, action de prévention santé et bien-être, répit.

- **Financements pluriels :**
 - via les concours alloués par la CNSA et gérés par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA)
 - Fonds propres des principaux membres de la Conférence des Financeurs : CeA, ARS Grand-Est, MSA, CARSAT Alsace-Moselle, AGIRC ARRCO

Les 5 priorités ouvertes

Type d'action	Exemples de sujets pouvant être traités (non exhaustif)
Information, sensibilisation	La fonction/le rôle d'aidant, les dispositifs d'aide, les droits des aidants, la santé des aidants... Ce sont des moments ponctuels d'information collective sur une thématique généraliste ou spécifique. Les médias utilisés sont variés (conférences, forums, théâtre-forum...).
Soutien	Soutien psychosocial collectif en présentiel (type groupe de parole, qui vise le partage d'expériences et de ressentis entre aidants, encadré par un professionnel formé, de manière à rompre l'isolement, à favoriser les échanges et la reconnaissance réciproque et à prévenir les risques d'épuisement. Soutien psychosocial ponctuel individuel, pour soutenir l'aidant dans des situations particulières de fragilité, par un professionnel formé. Un accompagnement individuel devra toujours en lien avec un volet collectif ne représenter qu'une part limitée du projet global. Un format distancié peut être proposé. Le financement d'actions de repérage des aidants en situation de grande fragilité et risque imminent de rupture est également possible. -
Formation	Processus pédagogique visant à permettre aux aidants de se positionner dans leur situation (au regard de leur propre expertise de celle des professionnels et des pair-aidants), d'acquérir des connaissances sur les pathologies/maladies/handicap de leur proche, de renforcer leur capacité à agir dans le cadre de leur accompagnement (ex : gestes et postures, éviter/gérer les conflits...) et à s'orienter vers les dispositifs d'aide adéquats. Elles contribuent à la prise de conscience de l'aidant de son rôle et de sa place, ainsi que de la relation aidant-aidé et vise in fine, la prévention des risques d'épuisement et d'isolement social de l'aidant. Ce ne sont pas des formations diplômantes ou qualifiantes. Ces actions peuvent être réalisées en présentiel ou à distance, via par exemple le développement de modules d'e-learning.
Répit / Relayage/Suppléance	Développement et déploiement de solutions notamment expérimentales et innovantes de suppléance dans un tiers lieu ou à domicile pour dégager du temps libre aux aidants. Avec une attention plus particulière pour couvrir les territoires ruraux.
Activités collectives de prévention de la santé des aidants et de leur bien-être	Les thématiques pouvant être abordées sont : l'activité physique, la nutrition, la vitalité cognitive, l'épanouissement personnel/le bien-être, la prévention de la dépression, la sensibilisation à l'adaptation du logement. Les actions peuvent également aborder les aspects d'initiation au numérique pour permettre à l'aidant de conserver des liens avec les structures/personnes ressources qu'il a identifiées. Ces actions doivent résulter d'un repérage en amont pour la constitution du groupe et se faire en articulation avec d'autres offres visant l'information, la formation ou le soutien.

Les nouveautés proposées

Le contexte

- Ajout des jeunes aidants dans le public cible
- Fin du zonage prioritaire
- Au niveau national :
 - ✓ prolongation de l'expérimentation sur le baluchonnage
 - ✓ publication de la nouvelle stratégie nationale aidants

Principes

- Les porteurs de projets devront penser leurs actions en intégrant le maillage du territoire alsacien en plateforme de répit, tant dans le champ des personnes âgées (le Trèfle, les Madeleines, Amaelles) que des personnes en situation de handicap (Au Fil de la Vie, ARSEA).
- Les porteurs devront réfléchir la question de la prise en charge de l'aidé pour que l'aidant puisse participer aux actions qui lui sont proposées (mais en mobilisation en premier lieu les dispositifs de droit commun)
- Le soutien psychosocial individuel doit rester ponctuel, pour soutenir l'aidant dans des situations particulières de fragilité, et toujours en lien avec un volet collectif.
- Les projets retenus devront être référencés via l'agenda des UDAFs et Ma Boussole Aidants, selon la nature du projet, dans la perspective de la construction de la plateforme alsacienne de lisibilité de l'offre d'aide aux aidants



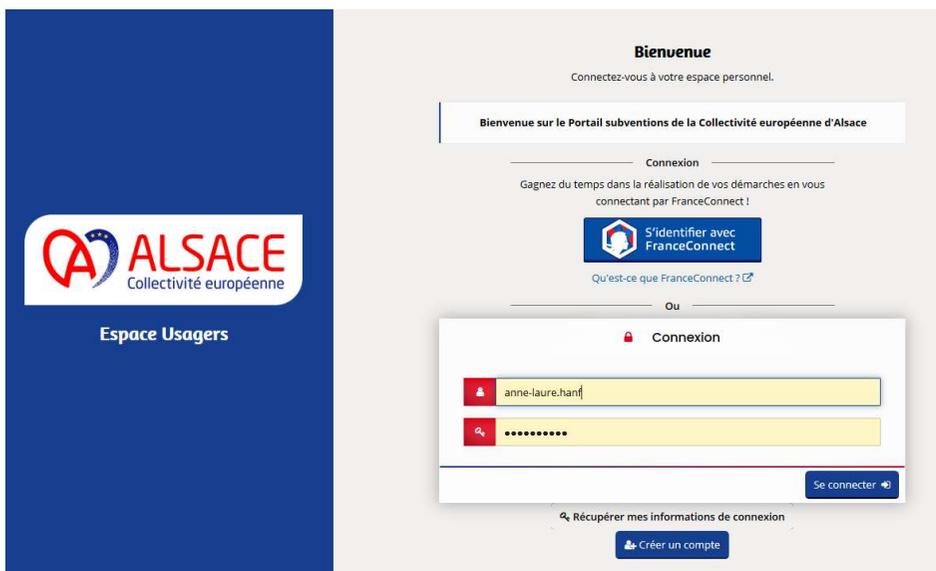


Modalités de dépôt des dossiers



Dépôt en ligne

- Dépôt des dossiers entre début décembre 2023 et le 29 février 2024.
- Dépôt via la plateforme de demande de subvention de la Collectivité européenne d'Alsace :
<https://subventions.alsace.eu/>



Appels à projets prévention de la perte d'autonomie (Conférence des financeurs d'Alsace 2022) : Présentation du projet

1 Préambule 2 Critères d'éligibilité 3 Votre structure 4 **Vous dossier** 5 Récapitulatif

Présentation du projet

Précédent Suivant

Aperçu de l'image
Veuillez saisir les informations relatives à votre projet

Intitulé du projet * Merci d'indiquer le titre de votre projet.

Porteur du projet

Contact pour le projet

Nom *

Prénom *

Fonction *

Adresse mail * Ex : nom@domaine.com

Téléphone * 00 00 00 00 00

Choix du dispositif

Choix du type de projet * Veuillez sélectionner une valeur

Choisissez le dispositif dans lequel vous déposez votre projet

Expérience du porteur de projet

Date de création de la structure *

Soutien financier de la Conférence des Financeurs

Votre structure a-t-elle déjà bénéficié d'un soutien financier de la Conférence des Financeurs ? * Oui Non

Le projet

Les financements de la Conférence des Financeurs sont alloués pour le développement ou l'impulsion d'un projet spécifique poursuivant des objectifs précis en matière de prévention de la perte d'autonomie, bénéficiant directement aux personnes, et ne pouvant servir au fonctionnement d'un dispositif permanent, au financement de l'activité du porteur de projets, au soutien d'une action ou d'un projet déjà existant, ou à la réalisation d'un investissement.

Descriptif du projet

Analyse des besoins/Éléments de contexte * (besoins identifiés, demandes, plus-value du projet par rapport à l'état existant...)

Préciser également s'il y a une implication des bénéficiaires dans la conception du projet.

Y a-t-il eu l'implication des bénéficiaires dans la conception du projet ? * Oui Non

Descriptif du projet * Exemple : Mise en place de 2 cycles de 10 ateliers de gym sur chaise. Les thématiques sont les suivantes : Atelier 1 : apports théoriques, Atelier 2 à 9 : pratique de la gym sur chaise etc.

Accompagnement des porteurs de projets

- Réunions d'information en ligne

DISPOSITIF	DATES	
DOMICILE	14 décembre 2023 à 14h30	11 janvier 2024 à 14h30
ETABLISSEMENTS	18 décembre 2023 à 9h30	15 janvier 2024 à 9h30
AIDE AUX AIDANTS	18 décembre 2023 à 14h30	15 janvier 2024 à 14h30
AIDES TECHNIQUES	14 décembre 2023 à 9h00	11 janvier 2024 à 9h30

[Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)

ID de la réunion : 355 687 481 903

Code secret : Jes5du

Rejoindre avec un appareil de visioconférence

172986564@t.plcm.vc

ID de vidéoconférence : 121 192 723 2

Vous pourrez rejoindre cette réunion sans installer l'application Microsoft Teams.

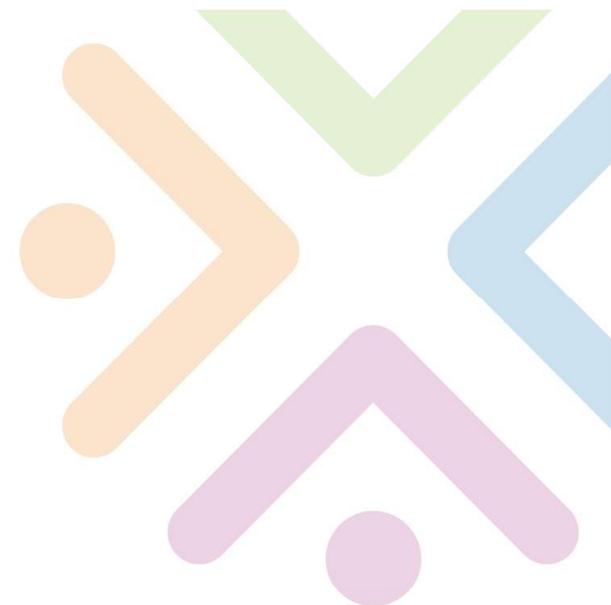
Accompagnement des porteurs de projets

- Possibilité de solliciter des entretiens individuels par rapport à un projet spécifique : contacter le secrétariat de la Conférence des Financeurs par mail : conference.financeurs@alsace.eu
- Rappel des ressources méthodologiques disponibles : espace pro du portail de l'interrégime « pour bien vieillir » : guides, référentiels, conseils pour monter et évaluer une action de prévention de la perte d'autonomie thématique par thématique : <https://www.pourbienvieillir.fr/publications-professionnelles>

Coordonnées du Secrétariat de la Conférence des Financeurs



- Adresse mail générique : conference.financeurs@alsace.eu
- Chef de projets : Justine FAVE – justine.fave@alsace.eu
- Instructeurs administratif :
 - ✓ Estelle GAUDEL – estelle.gaudel@alsace.eu 03 89 30 67 83
 - ✓ Raphaëlle BUCK – raphaelle.buck@alsace.eu 03 89 30 66 36
- Responsable du service : Carole MOCHEL-WIRTH – carole.mochel@alsace.eu 03 89 30 63 03



Merci pour votre attention